

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1. Définitions**

Les essais et étalonnages dont la réalisation est confiée à LBT sont désignés par le terme « Prestations ». Le « Client » est la personne physique ou morale qui confie la réalisation d'une prestation à LBT.

### **2. Offres de prix**

Les offres de prix sont valables jusqu'au 31/12 de l'année en cours (sauf mention contraire sur l'offre de prix). Les prix sont en Euro € HTVA et donnés à titre indicatif : ils peuvent être sujets à révision dans le cas où la prestation effectuée par LBT ne correspondrait pas avec la demande initiale (points supplémentaires, ajustage...).

### **3. Commande**

Toute demande de prestation doit faire l'objet d'un bon de commande ou d'un accord écrit, signé par une personne qui s'engagera personnellement ou qui engagera la société. Toute commande passée auprès de LBT implique l'acceptation par le Client des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières qui peuvent figurer sur l'offre de prix. Ce document prévaut sur les conditions générales d'achat du Client. Une confirmation de commande sera envoyée au Client à la réception du matériel (prestations en laboratoire) ou après réception du bon de commande (prestations sur site). LBT peut refuser la réalisation d'une prestation dans le cas où la méthode demandée par le Client serait jugée inappropriée ou périmée.

### **4. Délai**

#### **4.1 Prestations en laboratoire**

Le délai d'étalonnage pour les prestations en laboratoire est de 11 jours ouvrables après la réception du matériel et ne nécessite pas la prise d'un rendez-vous. Le délai est indicatif et sujet à révision en cas d'absence imprévue du personnel, de panne ou maintenance d'un équipement ou de tout événement fortuit ou cas de force majeure. Si un ajustage ou toute autre maintenance, réparation devait être effectuée sur l'appareil, le délai pourrait également être rallongé. Les dépassements de délai ne pourront en aucun cas aboutir à un dédommagement financier.

Pour toute demande de prestation en urgence, une majoration de prix sera appliquée. Celle-ci correspondra à 1,5X le montant de la prestation sans urgence.

#### **4.2 Prestations sur site**

Les prestations sur site sont planifiées à l'avance en accord avec le Client. Si le Client souhaite reporter la prestation après la prise de rendez-vous, LBT ne peut assurer que les nouvelles dates demandées seront encore disponibles. Les certificats/rapports seront expédiés après la réalisation de l'intervention dans un délai raisonnable.

### **5. Sous-traitance**

LBT peut sous-traiter les prestations qui sont en dehors de son scope d'accréditation et ce, avec l'accord du

Client. Les prix et délais varient en fonction du sous-traitant auquel LBT fait appel.

### **6. Matériel**

#### **6.1 Réception du matériel**

- Les instruments ne devront présenter aucun risque pour l'environnement ni pour le personnel de LBT.

- Chaque appareil devra être livré avec les éléments nécessaires à son bon fonctionnement (câble d'alimentation, batterie, logiciel, accessoires...). Dans le cas contraire, le délai de livraison pourrait être rallongé.

- La fragilité de vos équipements nécessite des précautions particulières quant à leur emballage. Veillez à les protéger correctement. LBT ne pourra être tenu pour responsable en cas de casse durant le transport.

#### **6.2 Expédition du matériel**

Voir conditions particulières indiquées dans l'offre de prix.

### **7. Paiement**

Les factures sont à payer en Euros €. Pour toute première commande, un paiement à l'avance sera demandé. Pour les commandes suivantes, sauf convention contraire, les conditions de paiement sont de 30 jours fin de mois. En cas de retards de paiement, les sommes dues seront majorées d'une clause pénale de 10% avec un minimum de 75€ et d'un intérêt au taux prévu par la loi du 2 août 2002 sur les transactions commerciales. Tout changement dans la situation financière du Client donne le droit à LBT d'exiger un paiement anticipatif.

### **8. Confidentialité**

Conformément aux dispositions RGPD, LBT s'engage à honorer la confidentialité des données transmises et à ne les transmettre à des tiers, sauf lorsque la loi l'y oblige.

### **9. Informations fournies par le Client**

LBT ne peut être tenu pour responsable lorsque des informations erronées ont été fournies par le Client et font partie intégrante du certificat/rapport.

### **10. Garantie**

Les résultats obtenus et présentés sur les certificats/rapports s'appliquent uniquement aux valeurs mesurées et ne donnent aucune information sur la stabilité à long terme de l'équipement.

### **11. Réclamations**

LBT dispose d'une procédure pour la gestion des réclamations sur les résultats (PA-AMR). Celle-ci peut être obtenue sur simple demande. S'il y a lieu, un amendement pourra être effectué sur le certificat/rapport sur lequel porte la réclamation. Dans ce cas, la nouvelle version du document fera fois et LBT ne pourra plus être tenu pour responsable si la version initiale, non corrigée, continue d'être diffusée et utilisée. Les amendements porteront uniquement sur le dernier certificat émis pour un même équipement.

### **12. Droit et litiges**

Les commandes sont exclusivement régies par le droit belge, sauf exception décidée au préalable entre les parties. En cas de litige et sauf solution amiable, le Tribunal du Commerce du Brabant-Wallon sera le seul compétent.